



Pseudonyme de guerre accolé au nom de famille: règles

Par **jeebee**, le **17/02/2009** à **18:45**

a l'issue de la IIème guerre mondiale, un certain nombre de résistant on eu la possibilité d'accoler leur pseudonyme de résistant à leur nom de famille.

je m'interroge sur le fondement légal.

est-ce un simple usage toléré ou bien existe-t-il un cadre juridique? existe-t-il une liste des personnes qui ont eu l'autorisation d'accoler leur pseudonyme à leur nom de famille?

merci d'avance